



> Agenda

Suite à l'annonce de M. le Président de la République du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le COVID-19, et conformément aux instructions ministérielles, toutes les cérémonies commémoratives sont annulées jusqu'au 11 mai, à savoir :

> **26 avril** : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

> **8 mai** : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 (Le Monument aux Morts sera pavoisé et seule Mme le Maire y déposera une gerbe.)

> La traditionnelle remise de diplôme aux médaillés du Travail n'aura pas lieu le **1^{er} mai**. Elle sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

> Les festivités du **Nain Gaillou** des 9 et 10 mai ne peuvent s'organiser.

> Informations

Cimetières

Le sous préfet de l'arrondissement de Douai a pris la décision d'autoriser la réouverture des cimetières, avec l'accord du maire, afin de permettre aux familles des défunts de se recueillir dans la stricte intimité du lundi au vendredi de 9 H 30 à 16 H 00 en respectant les gestes barrières. Et en étant muni de votre attestation en cochant « déplacements pour motif familial impérieux ».

Actualités durant la crise sanitaire

Chers Guesninoises, Guesninois, Avant tout, je vous espère en bonne santé, à ceux et celles qui ont soit personnellement, soit dans leur entourage proche eu à subir le COVID 19, voire d'autres pathologies, je souhaite apporter le soutien du Conseil Municipal, ainsi que des voeux de bon rétablissement. Nous aurons de la même manière une pensée chaleureuse pour les Guesninoises et Guesninois qui nous ont quitté pendant cette période ainsi qu'à leurs familles endeuillées. La période que nous vivons actuellement dans notre commune, mais aussi partout dans le monde, est une épreuve qui bouscule notre mode de vie. Nous avons dû dès les premiers jours de ce confinement organiser et adapter nos services à la population, dans une continuité de service restreint et dans le strict respect des barrières sanitaires. (Vous trouverez le détail de cette organisation dans ce bulletin).

Nous avons donc entre-autres : distribué des attestations aux administrés n'ayant pas d'imprimante, mis en place avec une attention particulière, un système régulier d'appels téléphoniques pour nos personnes vulnérables (âgées et isolées) afin de maintenir un lien social mais aussi d'effectuer leurs courses essentielles ; Répondu aux demandes de gel Hydro-Alcoolique de société d'ambulances, Soignants ; Aidé à la mise en place de l'accueil des allocataires de la poste, particuliers, et avons aussi fourni du gel pour la protection de tous, épaulé le Secours Populaire, le personnel médical.

Dans le cadre du CCAS, toutes les demandes ont été étudiées, des aides ont été distribuées, les aides cantines ont été transformées en bons alimentaires pour les personnes pouvant en bénéficier.

Au jour le jour nous avons répondu aux questionnements divers.

L'ensemble du Conseil Municipal et moi-même tenons à remercier vivement l'ensemble des employés municipaux qui dans un contexte difficile, depuis le début de cette crise continue en service restreint d'assurer avec professionnalisme le service public nécessaire à la vie de nos administrés.

Nous saluons le courage de nos personnels soignants et exprimons notre reconnaissance à tous ces travailleurs dans leur diversité (trop souvent dans l'ombre) qui chaque jour affrontent l'extérieur pour que notre société puisse encore fonctionner dans ses besoins essentiels.

Merci aux citoyens solidaires qui m'ont contactée spontanément afin de se mettre au service des autres de multiples façons, cette solidarité prouve que du malheur naissent souvent de belles actions !

Enfin MERCI à vous confinés dans vos maisons, appartements, qui malgré une vie de famille perturbée, respectez les réglementations imposées par l'Etat, votre comportement positif est la meilleure défense contre cet ennemi qu'est le COVID 19, et il permettra sans aucun doute que l'on sorte de cette crise prochainement.

En attendant, tout comme vous, nous attendons les nouvelles directives gouvernementales, tant en matière de déconfinement, retour au travail, réouverture des écoles, lieux publics, affectation de masques par l'Etat, la Région, nous vous tiendrons informés dès que nous aurons reçu ces consignes.

Toutefois afin de vous rassurer, sachez que la commune a anticipé en passant commande de masques aux normes AFNOR, dès leur livraison, une distribution sera faite aux Guesninois.

« *La vie nous donne toujours une autre chance. Elle s'appelle DEMAIN.* » Cette citation de Paul FORT accompagne mon souhait de revoir bientôt nos vies reprendre un cours normal, en attendant soyez prudents, portez-vous bien !

Madame le Maire
Maryline LUCAS

La plupart des agents communaux restent mobilisés soit en présentiel soit de leur domicile

Sortez le moins possible de chez vous, limitez vos déplacements !

Le parc, les écoles, les installations sportives extérieures et les salles de sports, la Maison Pour Tous, la Médiathèque, l'Ecole de musique, et les accueils de loisirs restent fermés jusqu'à nouvel ordre préfectoral.

Médiathèque

La Médiathèque est fermée durant le confinement, mais des lectures, des activités, des bons plans... sont proposés quotidiennement sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/GuesnainMediatheque/>



Foyer logements "Les Jours Heureux"

Au foyer logements « Les Jours Heureux » dès l'annonce du confinement la décision de porter les repas en chambre a été prise et la résidence est fermée. Un digicode pour règlementer l'accès a été installé et des créneaux horaires ont été instaurés pour l'accueil ponctuel des familles amenant les courses essentielles.

Garder le contact

Une page Facebook fonctionne en privé et le personnel d'animation a organisé un système de visioconférence pour que les résidents voient leur famille avec mise à disposition de tablettes numériques issues de nos services. Nous sommes dans l'attente de trois autres qui devraient être fournies par le Conseil départemental. Des animations individuelles sont organisées (mots mêlés, coloriages, etc...).

Première nécessité

Les services techniques interviennent pour les réparations les plus urgentes.

Règles d'hygiène

Le service entretien intervient plus fréquemment et du gel hydro-alcoolique est à la disposition des personnels soignants, des résidents et leur famille.

Merci à Thérèse qui en toute humilité, dès les premières heures du confinement a confectionné des masques en tissu pour le personnel. Un stock de masques papier, puis un apport dernièrement du département, nous permettent de maintenir les règles d'hygiène pour tous.



Photo d'illustration

Relais d'Assistantes Maternelles

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) continue ses missions de conseil et peut être contacté au 07 89 34 77 27.

Les deux animatrices reçoivent de nombreux appels aussi bien de parents que d'assistantes maternelles en recherche d'informations. En effet, les assistantes maternelles sont

selon les circonstances amenées à accueillir les enfants de parents travaillant dans des milieux prioritaires ou non prioritaires. A ce sujet, suite aux directives gouvernementales, le RAM a mis en place une liste d'assistantes maternelles susceptibles d'accueillir des enfants du personnel médical.

Service jeunesse

Un accueil a été organisé au Service Jeunesse ponctuellement durant ces vacances d'avril pour permettre un mode de garde pour les personnels soignants notamment.

Service technique

Le service technique assure en présence du responsable et de deux agents chaque jour les urgences, la maintenance des bâtiments communaux et des espaces publics.

Service entretien

Le service entretien reste mobilisé dans les bâtiments communaux qui fonctionnent dans le respect des consignes d'hygiène, importantes en cette période.

Services administratifs

Pour les services administratifs, un accueil téléphonique est organisé au 03 27 99 13 73 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'enregistrement des actes selon les modalités prévues par la loi est toujours possible à savoir :

- Les actes de naissance ou de reconnaissance d'enfant
- Les actes de décès

Pour les personnes concernées par ces formalités, et selon les préconisations du parquet, les documents nécessaires à l'enregistrement des actes doivent être transmis par voie dématérialisée en pièces jointes à l'adresse mail :

mairie-guesnain-etatcivil@wanadoo.fr

Il conviendra d'indiquer dans le mail vos coordonnées téléphoniques et de mail, et joindre vos copies de pièces d'identité.

Accueil téléphonique

03 27 99 13 73
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
du lundi au vendredi

Le circuit des demandes d'autorisation d'urbanisme vers les services instructeurs vient de se réactiver à la demande du Préfet et l'instruction des procédures de ventes notamment avec les services notariés n'a jamais été interrompu.

Deux agents sont présents au secrétariat général ainsi qu'au service comptabilité/ressources humaines, ils assurent la paye des agents et le suivi des opérations comptables auprès de nos débiteurs et de nos créanciers.



CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale centralise les demandes et les aides mobilisables. Nous savons que certains d'entre vous rencontrent des difficultés financières, des difficultés d'organisation, des difficultés de réapprovisionnement, des difficultés psychologiques, des problèmes de santé. Nous sommes à votre écoute.



Le gouvernement lui-même met en place des aides dont nous serons le relais. Vous serez informés et vous bénéficierez dès que possible de ces aides.

Signalez-vous

Certaines périodes peuvent être difficiles à vivre quand on voit sa famille ou son entourage s'absenter. Il est important de maintenir un lien avec toutes les personnes en difficulté (personnes âgées, handicapées ou en grande précarité).

La ville de GUESNAIN tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Ce dispositif s'adresse à toutes les personnes qui se sentent isolées ou en situation de fragilité, et répond à l'obligation de la Ville d'aider les personnes les plus vulnérables.

Cette inscription est volontaire et facultative. Les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence) sont confidentielles. Une personne tierce peut également se charger de l'inscription (parent, personnel médical, service de soins à domicile...).

En cas de période de confinement ou de canicule, les personnes inscrites au registre sont appelées plusieurs fois par semaine afin de bénéficier d'une écoute et d'une attention particulière.

Inscription au registre

03 27 99 13 73
mairie-guesnain@wanadoo.fr

Nous avons besoin des informations suivantes :

- Nom et prénom, date de naissance, adresse de résidence, téléphone
- Bénéficiaire d'un service d'aide à domicile : OUI ou NON (lequel ?)
- Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom et prénom, lien de parenté, téléphone)

> Le site Internet est notre relais d'informations : www.ville-guesnain.fr

> Pour toutes demandes urgentes, contactez la mairie de Guesnain : 03.27.99.13.73 ou mairie-guesnain@wanadoo.fr

Nous invitons également les Guesninois qui connaîtraient ou seraient témoins d'une situation compliquée pour eux-mêmes, un proche ou un voisin à la faire savoir aux services municipaux.

En cas d'urgence avérée, Madame le Maire assure des rendez-vous téléphoniques.

CPTS Grand Douai

La CPTS GRAND DOUAI, riche de plus de 700 professionnels de santé libéraux de toute profession, déployée sur les communes de : Auby, Arleux, Cantin, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Estrées, Esquerchin, Férin, Flers en Escrebieux, Goeulzin, **Guesnain**, Hamel, Lambres-lez-Douai, LauwinPlanque, Lécluse, Montigny en Ostrevent, Roost-Warandin, Sin le Noble, Waziers) organise des circuits en ville afin de répondre collectivement à la demande de prise en charge initiale et de suivi des patients présentant des symptômes évoquant une infection à COVID-19 sans caractère de gravité, et pour re-

préer précocement les patients qui nécessiteront une hospitalisation. Cette réponse s'adresse aux patients sans médecin traitant, aux patients dont le médecin traitant n'est pas disponible, ou aux patients orientés par la CPAM, par le SAMU CENTRE 15, par les urgences hospitalières (publiques ou privées) ou par la maison médicale de garde, ou par tout professionnel de santé en difficulté.

Numéro unique
09 72 46 29 00
7 jours / 7 de 8h à 20h

La Poste

L'agence postale de GUESNAIN reste ouverte aux horaires suivants et sous réserve de changements :

**les mardi, jeudi et vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h
et le mercredi de 10h à 12h**

Vous pouvez vérifier les horaires sur le site www.laposte.fr. A noter que seul ce site internet officiel propose les horaires valables et actualisés. Lors de votre venue au bureau de Poste, merci de respecter les distances de sécurité et les gestes barrières, pour votre santé et celle du personnel.

Violences

Si vous êtes victime ou témoin de violences intra-familiales, vous pouvez joindre ces différents numéros qui poursuivent leurs accompagnements pendant le confinement :

17 : Police Gendarmerie
114 : Urgences sourds et malentendants
115 : Mise à l'Abri
3919 : Violences Femmes Info
119 : Enfance en Danger

Les pharmaciens doivent dorénavant avertir immédiatement les forces de l'ordre si une femme vient y demander de l'aide.

RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER !

Fête des Mères

De nombreuses administrées nous interpellent au téléphone pour connaître les modalités de distribution du traditionnel cadeau de fête des Mères. La Municipalité rendra hommage aux mamans. Toutefois, les incertitudes qui pèsent sur les délais de livraison du cadeau et les modalités de distribution nous incitent à différer la communication à ce sujet. Nous vous demandons plus de compréhension dans cette situation sanitaire inédite.

Jardins Familiaux

Les instructions récentes de Monsieur Le Préfet permettent que les adhérents soient autorisés à se rendre aux Jardins Familiaux – rue Ferrer munis de l'attestation dérogatoire complétée comme suit :

- si le jardin se situe au-delà de la zone d'un kilomètre autorisée pour les promenades, il est possible de s'y rendre pour le motif « achats de première nécessité » ;
- si le jardin se situe dans la zone d'un kilomètre autour du domicile de la personne, il s'agit alors de la catégorie « déplacements brefs ».

Déchets verts

Douais Agglo nous informe que, compte tenu des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid 19, toutes les tontes des particuliers pourront être ramassées, à titre exceptionnel, à compter du 15 Avril et pour une durée de 3 semaines. Ces tontes en vrac seront mises en sac et ramassées le même jour que le ramassage actuel des bacs de déchets verts.

Brûlage à l'air libre

Les pratiques de ces derniers jours nous incitent à rappeler que tout brûlage de déchets verts, végétaux et autres est interdit et cela pour des raisons de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air.



Encombrants

Depuis le mardi 21 avril, vous pouvez de nouveau prendre rendez-vous pour la collecte des encombrants à domicile.

Contactez l'entreprise Wiert
0 800 400 059

